

36^{ème} RALLYE NATIONAL CIGALOIS 31 Août & 1 Septembre 2018
REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 2 Juillet 2018 Parution du règlement Ouverture des engagements

Lundi 20 Août 2018 Clôture des engagements à minuit (cachet de la poste faisant foi)

Samedi 25 Août 2018

09h00 à 17h00 Mise à disposition du carnet d'itinéraire
..... Bar PMU de la Bourse - 1 Place Villaret - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

09h00 à 17h00 Vérifications administratives obligatoires
..... Au siège de L'ASA CIGALOISE 2 Place du Marché - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT
..... Ouverture reconnaissance – jour 1 (voir art 6.2 planning et horaire)

Dimanche 26 Août 2018

09h00 à 17h00 Mise à disposition du carnet d'itinéraire
..... Bar PMU de la Bourse - 1 Place Villaret - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

09h00 à 17h00 Vérifications administratives obligatoires
..... Au siège de L'ASA CIGALOISE 2 Place du Marché - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT
..... Ouverture reconnaissance – jour 2 (voir art 6.2 planning et horaire)

Vendredi 31 Août 2018

08h00 à 14h00 Mise à disposition du carnet d'itinéraire
..... Bar PMU de la Bourse - 1 Place Villaret - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

08h00 à 14h00 Vérifications administratives obligatoires
..... Au siège de L'ASA CIGALOISE 2 Place du Marché - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT
..... Ouverture reconnaissance – jour 3 (voir art 6.2 planning et horaire)

10h00 à 15h30 Vérifications Techniques, Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

10h00 à 15h30 Mise en parc Fermé, Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

14h00 1^{ère} Réunion du collège des Commissaires Sportifs

16h30 Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ et des heures et ordres de départ de la 1^{ère} étape- Panneau affichage – au podium Bd du Temple & sous le porche en face La Poste 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

17h45 Départ de la 1^{ère} étape - Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

22h07 Arrivée de la 1^{ère} étape (1^{er} VHC)- Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Samedi 1^{er} Septembre 2018

00h50 Affichage du classement à l'issue de la 1^{ère} étape et ordre et heures de départ de la 2^{ème} étape- Panneau affichage – au podium & sous le porche en face La Poste Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

08h19 Départ de la 2^{ème} étape - Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

18h46 Arrivée de la 2^{ème} étape (- Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

18h50 Remise des prix sur le podium à l'arrivée de la 2^{ème} étape (fin du rallye) - Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

17h30 Vérifications finales éventuelles,
..... Garage GOUDIN Olivier Citroën Zac du Tapis Vert - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Affichage du classement final provisoire 30' au plus tard après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH.
Entrée Parc Fermé. Panneau d'affichage – au podium Bd du Temple & sous le porche en face La Poste
30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

30'après l'affichage provisoire, le classement final devient définitif après approbation par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

L'Association Sportive Automobile CIGALOISE organise les 31 août & 1^{er} septembre 2018 le 36^{ème} Rallye National CIGALOIS.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA **numéro** **en date du**

Comité d'Organisation

Président : Yvon JOURNAUX Licence N°19327-08/09
Membres : Mesdames, CHABAUD Claudine, DURAND Antonia, CARBOU Véronique, VIDAL Magalie, CARRION Rosie, SABATIER Marie Laure,
Messieurs, DURAND Gérard, PALOC Laurent, SABATIER Charles, ARGELES Xavier, MARQUIER Benjamin, FOURNIER Jérémy, LE FOLL Thierry, CHEVALIER Patrick, DECARPENTRIE Max, GUILLON Jean Luc.

Secrétariat et Permanence du Rallye : Adresse : ASA CIGALOISE - 2 Place du Marché - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT - Téléphone : 04 66 77 67 73.

Lieu, date, horaires : du 20 août au 31 août 2018 de 9 h 00 à 19 h 00

Tableau d'affichage Officiel

Pour les reconnaissances : Permanence du rallye - ASA CIGALOISE - 2 Place du Marché - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Durant le rallye : Au podium Bd du Temple & sous le porche en face La Poste 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Organisateur technique

Nom : Yvon JOURNAUX Licence N°19327/0809
Adresse : 2 place du marché - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

1.1P. OFFICIELS

Observateur Ligue..... Fabien PELADAN Licence N° 37968/0804

Commissaire sportif Président : Thierry HERITIER Licence N° 1713/0515
Commissaire Sportif Membre : Claude MARY Licence N° 1622/0805
Commissaire Sportif Membre : Max DECARPENTRIE Licence N° 3433 /0809

Directeur de Course PC : Patrick BOUTEILLER Licence N° 128253/0804
Directeur de Course Adjoint PC : Jean Luc DEVRIESE Licence N° 37766 /0816
Directeur de Course Adjoint PC : Jean Louis VATON Licence N° 5493/0809
Directeur de Course Adjoint PC : <<Rallye 2>> Yannick BARDIN Licence N°46622 07/21
Directeur de Course Adjoint Départ E S : Marcel DEVAUX Licence N° 205808/0809
Directeur de Course Adjoint Départ E S : Evelyne ROL Licence N° 40773/0801
Directeur de Course Adjoint Poste Inter : Alain GUIN Licence N° 3420/0701
Directeur de Course Adjoint Poste Inter : Claude COURET Licence N° 5368/0701

Directeur de Course Adjoint Véhicule Tricolore : Yannick BARDIN Licence N° 46622/0721
 Commissaire Sportif Adjoint Véhicule Tricolore : Ivan PRISTCHEPA Licence N° 205325 /0804
 Autorité : Yvon JOURNAUX Licence N° 19327/0809
 Gérard DURAND Licence N° 13816/0809
 Directeur de Course Adjoint Véhicule Damier : Guy MALLEMANCHE Licence N° 1254/0803
 Responsable Parc D'Assistance Magali VIDAL Licence N°179595/0808
 Médecin Chef : Docteur ROMIEU
 Chargé des relations avec les concurrents – Responsable : Sébastien ROL Licence N° 44492/0511
 Chargé des relations avec les concurrents : Véronique CARBOU Licence N° 119788/0809
 Chargé des relations avec les concurrents Myriam BERTRAND-PUECH Licence N° 113568/0915
 Chargé des relations avec les concurrents : Nicolas BARONI Licence N° 205725/0801
 Juge de fait Jean José DARDANELLI Licence N° 20166/0803
 Commissaire Technique - Responsable : Michel MOLINES Licence N° 9502/0801
 Commissaire Technique : Sébastien BOUSQUET Licence N° 243494/0811
 Commissaire Technique : Maurice PIZOT Licence N° 207621/0803
 Commissaire Technique : Christian JOLY Licence N° 11082/0809
 Commissaire Technique : Christian ROCCA Licence N° 7944/0804
 Commissaire Technique : Roger VANARA Licence N° 114975/0915
 Commissaire Technique - VHC - Christian MANGEMATIN Licence N° 6507/0801
 INFO Licence N°
 INFO Licence N°
 Matériel - Balisage Thierry LE FOLL Licence N° 58387/0809
 Matériel - Balisage Magali VIDAL Licence N° 179595/0809
 Matériel - Balisage Xavier ARGELIES Licence N° 162782/0809
 Responsable Administratif : Antonia DURAND Licence N° 203308/0809
 Chargés relations presse Marin Patrice Licence N° 173947-0899
 Responsable classements Cédric COSTE Licence N° 152001/0806

Le 36^{ème} Rallye National CIGALOIS compte :

- Pour la 1^{ère} étape : 15 postes de commissaires – 30 commissaires – 30 extincteurs – 3 ambulances
- Pour la 2^{ème} étape : 19 postes de commissaires – 38 commissaires – 35 extincteurs – 3 ambulances

1.2P. ELIGIBILITE

Le 36^{ème} Rallye National CIGALOIS compte pour :

- La coupe de France des rallyes (coefficient 3)
- Le championnat des rallyes de la ligue du sport automobile Occitanie Méditerranée
- Le challenge ASA CIGALOISE DD7 GT21

1.3P. VERIFICATIONS

Les heures de convocation aux vérifications administratives seront visibles sur le site de l'asa Cigaloise www.asacigaloise.com .

Des pénalités prévues par la réglementation F.F.S.A seront appliquées en cas de non respect de l'horaire de convocation. Jusqu'à 30 minutes : 15€, de 30 minutes à 1 heure : 30€, par heure supplémentaire : 15€, Art V A Généralités prescriptions générales FFSA 2018.

IMPORTANT : Vérifications administratives obligatoires :

Elles auront lieu le jour de la remise du road-book, au siège de l'ASA CIGALOISE, 2 place du marché – 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT.

Lors de ces vérifications, les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire en cours de validité
- Licence valable pour l'année en cours
- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture et divers autres documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis (carnet de reconnaissances, etc...).

Les équipages devront présenter au CH 0 (avant le départ du rallye) auprès des relations concurrents les originaux de leurs permis de conduire et licences.

Vérifications techniques avant le départ du rallye :

Elles auront lieu le vendredi 31 août 2018 de 10h00 à 15h30 au Pradet – Bd du Temple – 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT, suivant l'heure qui sera donnée lors des vérifications administratives. Les voitures devront être « stickées » (plaques, N°, publicités, etc...) avant de passer aux vérifications.

1.3.12 P. CONTROLE FINAL

Les vérifications finales seront effectuées : **Garage GOUDIN Olivier – Citroën – ZAC du tapis vert - ST HIPPOLYTE DU FORT** - Prix de la main d'œuvre / 60€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA 2018

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA 2018

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 36^{ème} Rallye National CIGALOIS doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et accompagnée du règlement des droits d'engagement, avant le lundi 20 août 2018, 24h00
A l'adresse suivante :

ASA CIGALOISE..... 2 Place du Marché – BP 33 – 30170 ST HIPPOLYTE DE FORT
Tél : 04 66 77 67 73 — 06 03 34 62 35 — asacigaloise@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (VHC compris), l'organisateur se réserve le droit d'annuler le rallye si à la date du samedi 18 août 2018 le nombre des engagés est inférieur à 70.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs : 550 €
Sans la publicité facultative des organisateurs : 1100 €

50 € de remise par licencié ASA CIGALOISE (le chèque de remise sera envoyé le lundi 3 septembre 2018).

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les engagements transmis par internet (site: www.asacigaloise.com) ne seront valides qu'après virement bancaire ou par chèque bancaire des droits d'engagements .

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :
Aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.

Au cas d'annulation du rallye.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

De 30% pour les demandes reçues jusqu'aux samedi 18 août 2018 inclus (cachet de la poste faisant foi)

De 50% pour les demandes reçues à partir du dimanche 19 août 2018 (cachet de la poste faisant foi)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA 2018

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA 2018.

L'assistance ne sera autorisée que sur les **parcs matérialisées sur le road book** (voir plans sur le site [www : asacigaloise.com](http://www.asacigaloise.com)) et donc interdite sur tout le parcours du rallye.

4.3.2.3P. LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA 2018.

4.6.P. CAMERA ET APPAREILS DE PRISES DE VUE

L'installation de caméra et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du Commissaire Technique responsable.

4.7.P. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 **devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.**

En cas de non respect :

- Avant le départ du rallye : mise en conformité.
- Pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA 2018.

5.1 P: Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.1.6 du Règlement Standard des Rallyes FFSA 2018.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 36^{ème} Rallye NATIONAL CIGALOIS représente un parcours de **264,500 km**.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de **138,900 km**

Les épreuves spéciales sont :

FRESSAC-PAILHES	16 Km à faire deux fois
COGNAC	9,800 Km à faire deux fois
ST MARTIAL	7,800 Km à faire trois fois
LA CADIERE	21,300 Km à faire trois fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA 2018.

6.2.1P. Le nombre de passages par ES en reconnaissances est limité **à 3 AU MAXIMUM**. Panachage autorisé.

6.2.2P. Un sticker avec la mention « Reconnaissance » et un numéro d'ordre sera apposé en haut à droite du pare-brise.

6.2.5P. DUREE

Conformément à la réglementation en vigueur, les reconnaissances auront lieu sur 3 jours, voir planning ci-dessous.

Jours autorisés : Samedi 25 août et dimanche 26 août 2018. Horaires : 9h00 à 17 h00.

Vendredi 31 août 2018. Horaire : 8h00 à 14h00.

En dehors des périodes précitées, elles sont strictement interdites.

A la remise du carnet d'itinéraire, les concurrents recevront une fiche de reconnaissances qu'ils utiliseront librement pendant les sessions de reconnaissances par ES. Les passages se feront sur routes ouvertes à la circulation, dans le cadre du Code de la Route (respect des limitations de vitesse et de la signalisation du rallye).

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA 2018.

Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route : chasuble orange avec COMMISSAIRE dans le dos

Chef de poste : chasuble orange avec CHEF DE POSTE dans le dos

7.3.17P. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Tout concurrent ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit à un chargé des relations avec les concurrents son intention de réintégrer le rallye (les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs via la Direction de course AU PLUS TARD au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés) ;
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes ;
- Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5.17.4P. DECLARATION D'ABANDON

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon.

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 du règlement standard des rallyes pourra se voir pénaliser par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA 2018.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA 2018.

ARTICLE 10P. PRIX

SCRATCH :

1^{er} 1000€ 2^{ème} 500€ 3^{ème} 250€

Classement Féminin :

1 à 5 partants 1^{er} 200€ 2^{ème} 100€
6 partants et plus 1^{er} 300€ 2^{ème} 200€ 3^{ème} 100€

CLASSES :

2 à 6 partants 1^{er} 200€ 2^{ème} 100€
7 à 12 partants 1^{er} 400€ 2^{ème} 200€ 3^{ème} 100€
13 à 20 partants 1^{er} 500€ 2^{ème} 300€ 3^{ème} 200€ 4^{ème} 100€
21 partants et plus 1^{er} 550€ 2^{ème} 350€ 3^{ème} 250€ 4^{ème} 150€ 5^{ème} 100€ 6^{ème} 50€

Dans le cas où il y aurait moins de 100 partants, les prix seront minorés de 10%

Les prix ne sont pas cumulables.

Les coupes ne sont pas cumulables, tous les équipages primés recevront deux coupes.

La remise des prix se déroulera le samedi 1^{er} septembre 2018 à l'arrivée du rallye au **Podium arrivée** parc fermé le Pradet **ST HIPPOLYTE DU FORT**

Tout concurrent primé qui ne se présentera pas à la remise des prix perdra tout bénéfice de celui-ci. Les chèques des concurrents primés seront envoyés par courrier le lundi 3 septembre 2018.